REÇU 01 FEV. 2013

1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

CHAMPIONNAT DE FRANCE
MOTOCROSS ELITE
INTER MX1 - MX2

www.ffmoto.org

Date de début : **02/06/2013** Date de fin : **02/06/2013**

N° d'inscription FFM : **326**

Lieu : **Gaillac-Toulza (D31)**

Moto-Club : **Toulouse Moto-Sport**

N° d'affiliation : **C0912**

Nom de l'Organisateur Technique : **David Bournonville**

Adresse : **6 Chemin de Rivel - 31190 Labruyere Dorsa**

e-mail : **toulouse-moto-sport@wanadoo.fr**

Téléphone : **06 67 30 34 44**

Site Internet : **toulousemotosport.com**

ARTICLE 1 - ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 - OFFICIELS

Directeur de course	**Jean-Claude Baleur**	Licence N° **2796**
Délégué FFM (Président du Jury)	**Vincent Dussollier**	Licence N° **128788**
1er Membre du Jury	**André Laur**	Licence N° **14630**
2ème Membre du Jury	**Christian Larragneguy**	Licence N° **118579**
Commissaire technique responsable	**Désignation en cours (FFM)**	Licence N°
Responsable du chronométrage	**Eliane Segouin (FFM)**	Licence N° **22141**
Responsable du parc coureurs	**Pierre Mauré**	Licence N° **158339**

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

ARTICLE 3 - CATEGORIES

Elite Inter MX1 :

Age . . . . . .15 ans minimum
Licences . . . . . .NCA / Inter / Inter Jeune
Cylindrée . . . . .Classes 3 & 4
Plaques . . . . . .Numéro noir sur fond blanc

Elite Inter MX2 :

Age . . . . . .15 ans minimum
Licences . . . . . .NCA / Inter / Inter Jeune
Cylindrée . . . . . .Classe 2
Plaques . . . . . .Numéro blanc sur fond noir

Les pilotes étrangers ne répondant pas aux modalités de l'article 1 des règles particulières du Championnat de France Elite Inter MX1 - MX2 figureront toutefois au classement "MX INTERNATIONNAUX DE FRANCE" et bénéficieront de l'ensemble des primes prévues à l'article 6 du présent règlement (primes de qualification, primes d'arrivée par manche et primes de fin de Championnat).

Prix d'arrivée :

Chaque coureur qualifié percevra une prime de qualification de 100 € augmentée des primes ci-dessous :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	M : 1 000 € / SF : 1 000 €	6e	M : 300 € / SF : 450 €	11e	M : 100 € / SF : 200 €	16e	M : 50 € / SF : 100 €
2e	M : 800 € / SF : 800 €	7e	M : 250 € / SF : 400 €	12e	M : 100 € / SF : 150 €	17e	M : 50 € / SF : 100 €
3e	M : 600 € / SF : 700 €	8e	M : 200 € / SF : 350 €	13e	M : 100 € / SF : 100 €	18e	M : 50 € / SF : 100 €
4e	M : 500 € / SF : 600 €	9e	M : 150 € / SF : 300 €	14e	M : 100 € / SF : 100 €	19e	M : 50 € / SF : 100 €
5e	M : 400 € / SF : 500 €	10e	M : 150 € / SF : 250 €	15e	M : 100 € / SF : 100 €	20e	M : 50 € / SF : 100 €

1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

ARTICLE 4 - CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ oui ☑ non
Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'age et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 - RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 - MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical ..... **En cours (2 médecins présents)**
Nombre de secouristes **18**
Hôpital le plus proche ..... **Toulouse**
Nombre d'ambulances **2**
Temps de trajet (en mn) ..... **30 mn**

ARTICLE 7 - PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Accès

Nom du circuit ..... **Circuit de Motocross d'Oursas**
Ville la plus proche ..... **Gaillac Toulza (D31)**
Coordonnées GPS ..... **Latitude : 43.23641514 - Longitude : 1.46198318**

Le plan d'accès au site est annexé au présent règlement.

Caractéristiques

Longueur ..... **1 994 m**
Largeur de la grille de départ ..... **45 m**
Nombre de poste de Commissaires de piste **26**
Largeur minimum ..... **6 m**
Longueur de la ligne droite de départ ..... **85 m**

La capacité correspond au nombre de véhicules autorisés à rouler en simultané sur le circuit.

Capacité en essais -------- Pour les motos **52** Pour les quads ou side-cars **0**
Capacité en manche------ Pour les motos **45** Pour les quads ou side-cars **0**

Le plan du site de pratique est annexé au présent règlement.

VISA CLUB	VISA LIGUE	VISA FFM N°13/0280
Date : le 28 JANVIER 2013	Date : le 30.01.2013	Date : le 26/03/2013
Signature :	Signature :	
TOULOUSE MOTO-SPORT COURNEIL Lydie 6 Chemin de Rivel 31190 LABRUYERE DORSA Tél : 05 62 20 91 26 / 06 82 35 98 52	Guy ABADIE Président commission MOTOCROSS	FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

HORAIRES PRÉVISIONNELS DE LA MANIFESTATION POUR LA JOURNÉE DU

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8h05	8h25	Essais Libres	MX2 Gr A	20'
8h30	8h50	Essais Libres	MX2 Gr B	20'
8h55	9h15	Essais Libres	MX1 Gr A	20'
9h20	9h40	Essais Libres	MX1 Gr B	20'
10h00	10h20	Essais Qualificatifs	MX2 Gr A	20'
10h25	10h30	Test de départs	MX2 Gr A	
10h35	10h55	Essais Qualificatifs	MX2 Gr B	20'
11h00	11h05	Test de départs	MX2 Gr B	
11h10	11h30	Essais Qualificatifs	MX1 Gr A	20'
11h35	11h40	Test de départs	MX1 Gr A	
11h45	12h05	Essais Qualificatifs	MX1 Gr B	20'
12h10	12h15	Test de départs	MX1 Gr B	
12h45		Repas		
13h40	14h20	Manche	Elite MX2	30'+2t
14h40	15h20	Manche	Elite MX1	30'+2t
15h40		Pause		
16h10	16h35	Finale	A	20'+2t
17h10	17h55	Super Finale	Elite	30'+2t
18h15		Remise des Prix		

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME
FFM
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

EXPEDIÉ 0 4 FEV. 2013

LIGUE MOTOCYCLISTE MIDI-PYRENEES
code FFM
18

Guy ABADIE
Président commission
MOTOCROSS